

FICHE PRODUIT en conformité avec les RÈGLEMENTS DÉLÉGUÉS (UE) 2015/1189,

Groupe de produits:

**Chaudières à pellets, série P4 Pellet
80, 100, 105 kW**

a) le nom du fournisseur ou la marque commerciale:

Fröling Heizkessel- und Behälterbau Ges.m.b.H.

Exigences d'écoconception - Règlement (UE) 2015/1189 - Émissions en mg/m³	
l'efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux	≥ 77
les émissions saisonnières de particules (PM)	≤ 40
les émissions saisonnières de composés organiques gazeux (OGC)	≤ 20
les émissions saisonnières de monoxyde de carbone (CO)	≤ 500
les émissions saisonnières d'oxydes d'azote (NO _x)	≤ 200
Valeurs d'émissions rapportées aux fumées sèches à l'état normalisé avec une fraction volumique d'oxygène de 10 %	